

## ASSURANCE ANNULATION + INTERRUPTION DE SEJOUR

Cher client,

Veuillez trouver ci-dessous l'ensemble des informations concernant votre assurance annulation de séjour en camping.

- N° CONTRAT : 303 748
- LES GARANTIES :

GARANTIES	MONTANTS	FRANCHISE
<b>ANNULATION</b> - Décès ou Incapacité temporaire ou permanente. - Dommages matériels graves à votre résidence. - Votre convocation pour une greffe d'organe. - Dommages graves à votre véhicule - Complication de grossesse - Un accident ou une panne de votre moyen de transport. - Le licenciement économique. - Votre mutation professionnelle. - L'obtention d'un emploi, stage rémunéré. - Votre convocation devant un tribunal. - Votre convocation pour une adoption d'enfant. - Votre maladie psychique, mentale ou dépressive	Remboursement des frais d'annulation. Dans la limite de : - 6500€/location. - 32000€/événement.	45€/sinistre
- La modification de la date de vos congés payés par l'employeur. - Le vol de vos papiers d'identité.		25% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 150 €, par location assurée
<b>INTERRUPTION DE SEJOUR.</b>	Versement d'une indemnité proportionnelle au nombre de jours de location non utilisés (transport non compris), dans les limites suivantes : - par location assurée : 6 500 € - par événement : 32 000 €	Néant

Ceci est un extrait de garanties, pour plus d'informations veuillez vous reporter aux Conditions Générales du contrat : [www.assurance-annulation.eu](http://www.assurance-annulation.eu)

### QUE FAIRE EN CAS D'ANNULATION

1. Avertir le camping de votre désistement.
2. Déclarer le sinistre dans les 5 jours ouvrés où quand vous en avez eu connaissance :
  - § Par INTERNET : [www.Mondial-Assistance.fr](http://www.Mondial-Assistance.fr)
    - aller à la rubrique « Déclarez vos sinistres »
    - indiquer le numéro de contrat : 303 748
    - sélectionner : annulation de votre voyage/sejour/spectacle/location véhicule.
    - suivre les 5 étapes permettant d'obtenir un numéro de dossier sinistre et un code client
    - un accusé de réception indiquant la liste des justificatifs à fournir vous sera adressé par retour de mail
  - POUR SUIVRE EN DIRECT L'EVOLUTION DE VOTRE DOSSIER à l'aide du code client obtenu précédemment :
    - aller à la rubrique « Consultez votre dossier sinistre »
  - § Ou par TELEPHONE : n° 01 42 99 03 95 du lundi au vendredi de 9h à 18h, ou au n° 00 33 1 42 99 03 95 si vous êtes hors de France
  - § Ou par FAX au n° 01 42 99 03 25

### QUE FAIRE EN CAS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

NE PAS PARTIR DU CAMPING SANS AVERTIR MONDIAL-ASSISTANCE

EVENEMENTS GARANTIS EN INTERRUPTION DE SEJOUR :

- votre rapatriement médical, celui des membres de votre famille assurée, organisé par une autre société d'assistance,
  - votre hospitalisation sur place,
  - les départs anticipés afin d'assister à des obsèques, suite à décès \*
  - les départs anticipés pour cause de dommages matériels graves à votre résidence principale, secondaire ou locaux professionnels \*
1. Appeler Mondial-Assistance avant l'organisation votre retour pour obtenir un accord préalable.  
par TELEPHONE au n° 01 42 99 02 02 , 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ou au n° 00 33 1 42 99 02 02, si vous êtes hors de France
  2. Faire une demande de remboursement des prestations non utilisées du fait de cette interruption :
    - par E-MAIL à [svc.reglementassistance@Mondial-Assistance.fr](mailto:svc.reglementassistance@Mondial-Assistance.fr)
    - Ou par COURRIER : Mondial-Assistance, Service Relations Clientèle, Tour Gallieni II, 36 Av du Général de Gaulle, 93175 Bagnolet cedex
    - Ou par TELEPHONE : n° 01 42 99 08 83 du lundi au vendredi de 9h à 17h30, ou au 33 1 42 99 08 83 si vous êtes hors de France

Ceci est un extrait de garanties, pour plus d'informations veuillez vous reporter aux Conditions Générales du contrat : [www.assurance-annulation.eu](http://www.assurance-annulation.eu)

## PIECES A FOURNIR EN CAS D'ANNULATION

### ANNULATION

L'Assureur communiquera à l'Assuré les renseignements nécessaires pour effectuer sa déclaration de Sinistre. Il appartiendra à l'Assuré de fournir à l'Assureur tout document et toute information permettant de justifier le motif de son Annulation et d'évaluer le montant de son indemnisation.

Si le motif de son Annulation est médical, l'Assuré peut, s'il le souhaite, communiquer les éléments médicaux, sous pli confidentiel, à l'attention du médecin conseil de l'Assureur.

ÉVÉNEMENTS GARANTIS	JUSTIFICATIFS À FOURNIR
DANS TOUS LES CAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la confirmation de réservation des prestations assurées,</li> <li>- la facture des frais d'annulation des prestations assurées,</li> <li>- le cas échéant, le document officiel précisant le lien de parenté avec la personne à l'origine de l'Annulation (copie du livret de famille, certificat de concubinage,...), un R.I.B.,</li> <li>- après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de Mondial Assistance.</li> </ul>
En cas de Maladie, y compris liée à l'état de grossesse ou d'Accident corporel :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le cas échéant, les ordonnances du traitement médicamenteux,</li> <li>- le cas échéant, le compte rendu des examens,</li> <li>- le cas échéant, la copie de l'arrêt de travail,</li> <li>- le cas échéant, le bulletin d'hospitalisation,</li> <li>- après examen du dossier et à la demande de l'Assureur : les bordereaux de remboursements de l'organisme d'assurance maladie auquel l'Assuré est affilié.</li> </ul>
En cas de contre-indication médicale de vaccination ou de suivre un traitement préventif :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le certificat médical de contre-indication de vaccination ou de suivi de traitement préventif,</li> <li>- tout document médical prouvant la situation rendant incompatible la vaccination ou le traitement préventif.</li> </ul>
En cas de convocation pour une adoption d'enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la copie de la convocation officielle.</li> </ul>
En cas de décès :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la copie du certificat de décès,</li> <li>- le cas échéant, les coordonnées du notaire en charge de la succession de l'Assuré décédé.</li> </ul>
En cas d'examen de rattrapage :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la copie de la convocation à l'examen de rattrapage,</li> <li>- la copie de l'ajournement ou du relevé de notes établissant l'ajournement.</li> </ul>
En cas de licenciement économique :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la copie de la lettre de convocation à l'entretien préalable de licenciement,</li> <li>- la copie de la lettre signifiant le licenciement économique.</li> </ul>
En cas d'obtention d'emploi :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le justificatif récent de demandeur d'emploi ou d'inscription à Pôle Emploi,</li> <li>- la copie de la lettre d'embauche ou du contrat de travail.</li> </ul>
En cas d'obtention de stage rémunéré :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le justificatif récent de demandeur d'emploi ou d'inscription à Pôle Emploi,</li> <li>- la copie de la convention de stage rémunéré.</li> </ul>
En cas de modification des congés payés par l'employeur :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la copie de l'accord préalable des congés,</li> <li>- la copie du bulletin de salaire sur lequel figure le récapitulatif des congés pour le mois de la location annulée.</li> </ul>
En cas de mutation professionnelle :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la copie de l'avenant signé à votre contrat de travail, mentionnant la date et le lieu de la mutation.</li> </ul>
En cas de Dommages matériels graves :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accusé réception de la déclaration de sinistre auprès de l'assureur multirisques habitation,</li> <li>- en cas de cambriolage, la copie du dépôt de plainte effectué auprès des autorités de police.</li> </ul>
En cas de dommages graves au véhicule:	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accusé réception de la déclaration de sinistre auprès de l'assureur automobile,</li> <li>- ou la copie de la facture de réparation et/ou de remorquage du véhicule.</li> </ul>
En cas d'Accident ou de panne mécanique du moyen de transport utilisé pour le pré-acheminement :	<p>Transport public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le titre de transport public mentionnant l'horaire de Départ,</li> <li>- la copie de l'attestation établie par la société de transport précisant la date, l'heure de l'incident et la durée du retard ou de l'immobilisation.</li> </ul> <p>Transport privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la copie de la facture du dépannage/remorquage,</li> <li>- le cas échéant, l'accusé réception de la déclaration de sinistre auprès de l'assureur automobile.</li> </ul>
En cas de vol des papiers d'identité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la copie du dépôt de plainte circonstancié établi par les autorités de police</li> </ul>

### D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Mondial Assistance communiquera à l'Assuré les renseignements nécessaires pour effectuer sa déclaration de Sinistre et il lui appartiendra de fournir à Mondial Assistance tout document et toute information permettant de justifier sa demande et l'évaluation du montant de son préjudice, notamment

DANS TOUS LES CAS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les factures de Campings concernant la prestation assurée,</li> <li>- un R.I.B.,</li> <li>- les originaux des titres de transport retour non utilisés et utilisés,</li> <li>- la référence du dossier pour lequel l'Assuré a obtenu l'accord d'interrompre le séjour par Mondial Assistance,</li> </ul> <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'attestation d'intervention d'un autre assureur précisant le motif de l'intervention,</li> <li>- après examen du dossier, tout autre justificatif à la demande de Mondial Assistance.</li> </ul>
-------------------	---

## Assurance annulation / Demande de souscription Cancellation insurance / application form

### Coordonnées de l'assuré (Details the insured):

#### EN LETTRES CAPITALES (In capital letters):

Nom (Last name): ..... Prénom (first name): .....  
 Adresse (address): .....  
 Ville (town) : ..... Pays (Country) : .....  
 Code postal (post code): ..... Téléphone (Phone N°) .....

#### E-MAIL OBLIGATOIRE (E-mail address compulsory):

E-mail: .....

### Votre séjour (your stay):

Date de départ (arrival date) : ... / ... / ... Date de retour (returning date) : ... / ... / ...  
 Date de souscription (subscription date) : ... / ... / ...  
 Destination / Lieu de séjour (camping/ residence name):.....  
 Coût total du séjour (total cost of the stay) : .....€

### Noms et prénoms des personnes assurées (last names and first names of the insured) :

#### EN LETTRES CAPITALES (In capital letters):

- -  
 - -  
 - -

### Cotisation (premium) :

**LOCATIF** (mobil-homes, Chalets, HLL...) : **1,40€jour** (1.40€/day)  
 Calcule : Nombre de jour (number of day) : \_\_\_\_\_ x **1.40€** = \_\_\_\_\_ €  
 **EMPLACEMENTS NUS** (camping) : **9,50€séjour** (9.50€/stay)

### Payment :

- Par **cheque bancaire** à joindre avec ce document à l'ordre du **CABINET A.TOL**.  
 By cheque issued by French banks only and to be joint with this form. Payable to **CABINET A.TOL**

### Document à envoyer à (Document to be sent to) :

**CABINET A.TOL / B.P. 94 17206 Royan FRANCE**

[5170501@agents.allianz.fr](mailto:5170501@agents.allianz.fr)

Tel : 00 33 5 46 38 95 05 / ORIAS : 09050144

VOS GARANTIES * (Your covers)	LIMITE DE GARANTIES (limitation of covers)	FRANCHISE (excess)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décès ou Incapacité temporaire ou permanente.</li> <li>- Le licenciement économique.</li> <li>- Votre mutation professionnelle.</li> <li>- L'obtention d'un emploi.</li> <li>- Dommages matériels graves à votre résidence.</li> <li>- Votre convocation pour une greffe d'organe.</li> <li>- Complication de grossesse.</li> <li>- Dommages graves à votre véhicule.</li> <li>- Votre convocation devant un tribunal.</li> <li>- La modification de la date de vos congés payés par l'employeur.</li> <li>- Le vol de vos papiers d'identité.</li> <li>- Votre convocation pour une adoption d'enfant.</li> <li>- Votre maladie psychique, mentale ou dépressive.</li> <li>- <b>INTERRUPTION DE SEJOUR.</b></li> </ul>	Remboursement des frais d'annulation après application du barème prévu aux conditions générales de vente du camping d'accueil. (cancellation costs are reimbursed after applying the cancellation scale) Dans la limite de 6500€par personne assurées et de 32000€par événement. (limited to 6500€ per person insured and 32000€ per lodging)	45€par sinistre (45€ per claim)  25% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 150€ par personne assurée. (25% of cancellation costs with a minimum of 150€ per person insured)

**\* : voir Conditions générales (terms and conditions) : [www.assurance-annulation.eu](http://www.assurance-annulation.eu)**

**EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES**  
**Contrat 303 743**  
**Assurance Annulation de Réservation avec Interruption de séjour**

**TABLEAU DES GARANTIES**

ÉVÉNEMENTS GARANTIS	MONTANTS ET LIMITES DE GARANTIES	FRANCHISES OU SEUILS D'INTERVENTION
<b>ANNULATION</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suite à la survenance d'un événement garanti (sauf ceux stipulés ci-dessous)</li> <li>-----</li> <li>• Suite à la modification de la date des congés par l'employeur</li> <li>• Suite au vol caractérisé des papiers d'identité dans les 48 heures précédant le Départ</li> </ul>	Remboursement des frais d'annulation selon le barème prévu aux Conditions générales de vente dans les limites suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 500 € par personne assurée,</li> <li>• et 32 000 € par Sinistre pour l'ensemble des personnes assurées au titre du présent contrat, dans la limite du montant total des frais d'annulation.</li> </ul>	Par location : 45 €  -----  - 25% du montant des frais d'annulation garanti avec un minimum de 150 €, par location assurée  - 30 € par location assurée quand le prix de la location est inférieur à 150 €
<b>INTERRUPTION DE SÉJOUR</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque le séjour est interrompu pour l'un des événements garantis</li> </ul>	Versement d'une indemnité proportionnelle au nombre de jours de location non utilisés (transport non compris), dans les limites suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- par location assurée : 6 500 €</li> <li>- par événement : 32 000 €</li> </ul>	Néant

**ANNULATION**

Lorsque l'Assuré annule sa réservation nous remboursons à l'Assuré tout ou partie du prix des prestations, appelés frais d'annulation, sous déduction de la *Franchise* dont le montant figure au Tableau des garanties.

**LES ÉVÉNEMENTS GARANTIS EN CAS D'ANNULATION**

- Une *Maladie*, y compris liée à l'état de grossesse, un *Accident corporel*,
- La maladie psychique, mentale ou dépressive de l'Assuré ayant entraîné une hospitalisation supérieure à 3 jours.
- Une contre indication médicale de vaccination, des suites de vaccination ou une impossibilité médicale de suivre un traitement préventif
- La convocation de l'Assuré pour une adoption d'enfant
- Le décès
- Le licenciement économique
- L'obtention d'un emploi de salarié ou d'un stage rémunéré,
- La convocation de l'Assuré à un examen de rattrapage dans le cadre de ses études, à
- La modification, par l'employeur de l'Assuré de la date des congés payés qu'il lui avait accordée préalablement à la réservation de la *location*.
- La mutation professionnelle de l'Assuré,
- Des *Dommages matériels* graves consécutifs
- Des dommages graves au véhicule de l'Assuré nécessitant l'intervention d'un professionnel et survenant dans les 48 heures précédant son *Départ*, Un *Accident* ou une panne mécanique du moyen de transport utilisé par l'Assuré pour son pré-acheminement, entraînant un retard supérieur à deux (2) heures
- Le *Vol caractérisé*, dans les 48 heures précédant le *Départ*, des papiers d'identité de l'Assuré
- La convocation de l'Assuré pour une greffe d'organe pendant la durée du séjour.
- La convocation de l'Assuré à caractère impératif, imprévisible et non reportable devant un tribunal, en tant que témoin ou juré d'assises.
- L'*Annulation* des personnes restant seules ou à deux à séjourner du fait de l'*Annulation* garantie de l'un des assurés, à la condition que tous soient assurés au titre du présent contrat et figurent sur le même bulletin d'inscription à la prestation assurée.

**INTERRUPTION DE SÉJOUR**

Nous garantissons, dans les limites figurant au tableau des montants de garanties et des franchises ci-dessus, le versement d'une indemnité (proportionnelle au nombre de jours de voyage non utilisés et au nombre de personnes ayant effectivement libéré les lieux du séjour), lorsque votre séjour est interrompu pour l'un des motifs suivants :

- votre rapatriement médical, celui des membres de votre famille assurée, organisé par une autre société d'assistance,
- votre hospitalisation sur place,
- votre retour anticipé :
  - En cas de maladie ou d'accident, entraînant une hospitalisation d'urgence, débutant pendant la durée de votre séjour.
  - Afin d'assister aux obsèques, suite au décès d'un membre de votre famille.
  - En cas de dommages matériels à votre résidence principale ou secondaire, votre exploitation agricole, vos locaux professionnels.

**LE MONTANT DE LA GARANTIE**

Remboursement des frais d'annulation selon le barème prévu aux Conditions générales de vente dans les limites suivantes :
 

- 6 500 € par personne assurée,
- et 32 000 € par Sinistre

**LES MODALITÉS DE SOUSCRIPTION, DE PRISE D'EFFET ET DE CESSATION DES GARANTIES**

Le contrat doit être souscrit :

- pour la garantie « Annulation » : le jour même de la réservation ou au plus tard dans les 2 jours ouvrables suivant la réservation;
- pour la garantie « Interruption de séjour » : avant le *Départ*, à condition que l'Assuré n'ait pas déjà pris de moyen de transport pour se rendre sur son lieu de séjour.

Les garanties prennent effet :

- pour la garantie « Annulation » : le lendemain du paiement de la prime à 0h00.
- pour la garantie « Interruption de séjour » : à 0h00 le jour du *Départ* indiqué aux Conditions Particulières, et au plus tôt après le paiement de la prime.

## Extract of General Terms and Conditions of Insurance

Policy no. 303 748

### COVER AND EXCESS AMOUNTS TABLE

EVENTS COVERED	COVER AMOUNTS AND LIMITS	EXCESSES OR INTERVENTION LIMITS
<b>CANCELLATION</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>As a result of the occurrence of a covered event (except those stated below)</li> <li>As a result of the employer changing the holiday date</li> <li>As a result of burglary and theft of identity papers within 48 hours preceding the Departure</li> </ul>	Reimbursement of cancellation fees according to the scale stipulated in the General Terms and Conditions of sale within the following limits: <ul style="list-style-type: none"> <li>€6,500 per insured person,</li> <li>and €32,000 per Claim for all of the persons insured under this policy, within the limit of the total amount of cancellation fees.</li> </ul>	Per rental: €45  - 25% of the amount of cancellation fees covered, with a minimum of €150, per insured rental  - €30 per insured rental when the price of the rental is below €150
<b>HOLIDAY CURTAILMENT</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>When the stay is interrupted for one of the covered events</li> </ul>	Payment of compensation proportional to the number of rental days not used (transport not included), up to the following limits: <ul style="list-style-type: none"> <li>per insured rental: €6,500</li> <li>per event: €32,000</li> </ul>	Nil

#### CANCELLATION

When the *Insured* cancels his booking, may charge him for all or part of the price of the services, called cancellation fees; these fees increase as the *Departure* date approaches. They are calculated according to the scale given in the Cover and excess amounts table.

#### EVENTS COVERED IN RELATION TO A CANCELLATION

- An Illness, including related to a pregnancy, a Personal Injury,
- The psychological, mental or depressive illness of the Insured
- A medical contraindication to vaccination, the effects of vaccination or being medically unable to take preventive treatment
- Notification of the Insured to adopt a child
- The death
- The redundancy of the Insured or that of his spouse, de facto spouse or partner bound by a civil solidarity pact, provided that the notification to attend a prior individual assessment was not received before the day of taking out this policy and/or booking
- Obtaining a salaried position or a paid work placement,
- The notification of the Insured to re-sit an examination in connection with his studies,
- The modification, by the employer of the Insured's date of paid leave that he granted him prior to booking the rental.
- The non-disciplinary work transfer of the Insured,
- Serious Damage to property, directly affecting the following properties: the main or secondary residence of the Insured, its professional use if the Insured is a craftsman, shop owner, company director or he carries out a liberal profession,
- Serious damage to the vehicle of the Insured requiring the intervention of a professional and occurring within the 48 hours prior to his Departure,
- An Accident or a mechanical breakdown of the means of transport used by the Insured en route, resulting in a delay of over two (2) hours
- Burglary and theft, in the 48 hours prior to Departure, of the Insured's identity documents (
- The notification of the Insured for an organ transplant at the time of the stay.
- The mandatory, unforeseen summons of the Insured to appear in court, as a witness or for jury service that cannot be postponed.
- The Cancellation of persons remaining alone or two staying together due to the Cancellation cover of one of the insured parties, provided that all are insured under this policy and feature on the same registration form on the insured service.

#### HOLIDAY CURTAILMENT

We guarantee, within the limitations shown in the guaranteed amounts and excesses table shown above, the payment of an indemnity (proportional to the number of travel days that went unused and the number of people who actually left the holiday location) if your stay has to be interrupted for one of the following reasons:

- your repatriation for medical reasons or that of your insured family members, organised by another insurance company,
- your hospitalization in your holiday location.
- your early return :
  - Due to illness or accident, involving urgent hospitalization, beginning during the period of your stay.
  - In order to attend a funeral, following the death of a family member.
  - In the event of material damage to your primary or secondary residence, your farm, your place of work/office

#### AMOUNT COVERED

Reimbursement of cancellation fees according to the scale stipulated in the General Terms and Conditions of sale within the following limits:

- €6,500 per insured person,
- and €32,000 per Claim for all of the persons insured under this policy, within the limit of the total amount of cancellation fees.

#### ADMINISTRATIVE PROVISIONS

The policy must be taken out:

- for the "Cancellation" cover: on the same day as the booking or within 2 working days of the booking, at the latest;
- for the "Holiday Curtailment" cover: before *Departure*, provided that the *Insured* has not already taken his means of transport to travel to his destination.



- for the "Cancellation" cover: the day after payment of the premium at midnight.
- for the "Holiday Curtailment" cover: at midnight on the day of *Departure* stated in the Specific Terms and Conditions and, at the earliest, after payment of the premium.